

Mandat du responsable local du développement professoral

Mandat:

Sous l'autorité du Directeur médical de CUMF qui le nomme, et en collaboration étroite avec le responsable du développement professoral au DMFMU, le responsable local du développement professoral assume les trois tâches suivantes :

1. Être un agent de liaison entre le Comité de développement professoral et son milieu. Ceci comprend par exemple les tâches suivantes :
 - a. Diffuser et promouvoir l'information dans les milieux cliniques
 - b. Stimuler la réflexion et la formation des enseignants
 - c. Transmettre l'information aux milieux d'enseignement clinique hors CUMF, et inviter les enseignants à participer aux différentes activités prévues par le Comité (Journée de développement professoral, Assemblée Annuelle, congrès, etc.)
2. Identification des besoins de formation de son milieu, en soutenant la démarche personnelle et collective d'identification des besoins. Ceci comprend par exemple les tâches suivantes :
 - a. Informer et conseiller les nouveaux enseignants au sujet des formations spécifiques disponibles.
 - b. Discuter des besoins lors des réunions d'équipe.
 - c. Transmettre ces besoins au comité de développement professoral.
3. Gestion et organisation des activités de développement professoral dans son milieu. Ceci comprend par exemple les tâches suivantes :
 - a. Établir un registre annuel des activités de développement professoral suivies par l'équipe.
 - b. Coordonner les activités de développement professoral dans son milieu et les communiquer au DMFMU.
 - c. Animer, co-animer ou identifier des animateurs pour les activités de développement professoral dans son milieu et au DMFMU.
 - d.

Dans les milieux et secteurs de soins autres que les CUMF :

Les directeurs de programme, les chefs de services ou pour le secteur de l'urgence l'adjoint au secteur des urgences au DMFMU peuvent assumer le rôle de responsable local.

Liens avec le Comité de développement professoral :

Une à deux rencontres par année, ayant pour objectifs le partage d'information, la coordination, le partage d'expérience, et de la formation si nécessaire sera organisée avec le Comité.

Pour les milieux hors CUMF, de telles rencontres peuvent être organisées selon les besoins, de façon individuelle entre le responsable de développement professoral et les représentants des programmes ou secteurs de soins concernés.

Comité de développement professoral, mars 2011, MCA.MAJ 2019-04-25, LM

Lyne Ménard, 2019-04-25

Approuvé comité DP 2019-05-01 Approuvé par le COMDIR 2019-10-16